

LES ÉTAPES D'ENGAGE-TOI !

1 AN



SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT

Vous êtes intégré au dispositif Engage-toi ! après avoir signé la convention d'engagement auprès du service Jeunesse.



PRISE DE CONTACT ET DÉMARRAGE DU BÉNÉVOLAT

Vous planifiez une rencontre dans la structure, avec le/la référent-e de l'association, pour échanger autour de vos missions et pour fixer vos disponibilités.

Démarrage du bénévolat à partir du 1er janvier 2027

Attention : les heures réalisées avant ne seront pas comptabilisées.



ACCORD DE PRINCIPE AVEC LA STRUCTURE

L'association choisie valide votre engagement en envoyant un mail au service Jeunesse.



ATTESTATION DE MI / FIN DE PARCOURS

Le/la référent-e de l'association contacte le service Jeunesse et lui envoie un relevé des heures et des activités effectuées.

À 50 heures ou à 100 heures : 550€
Après participation au séminaire : 550€



CHOIX DE LA CONTREPARTIE

Avec votre attestation, vous pouvez vous inscrire à une formation (diplôme de l'animation volontaire BAFA / BAFD / BNSSA / BSB) ou pour passer votre permis de conduire auprès d'une structure partenaire de la Ville (liste fournie avec l'attestation).



PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU SÉMINAIRE ENGAGE-TOI !

Une session annuelle est prévue le lundi 19 et mardi 20 avril 2027 pour chaque jeune bénévole.

